



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E199349

VALABLE JUSQU'AU 12/12/2024

ÉDITÉ LE 12/09/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/02/2023

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 948 931 290 00019

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0100818

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 133433655 V 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 133433655 V 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 12/09/2023

Raison sociale : CABARET MICHAEL SARL

2A ROUTE DE BOURSOL
33350 MOULIETS ET VILLEMARTIN

Téléphone : 05 57 40 03 89

Portable : 06 60 71 02 15

Fax :

Site Internet :

E-mail : michael.cabaret@orange.fr

Responsabilité légale :

CABARET MICHAEL GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	13/12/2020
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	13/12/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	13/12/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	13/12/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	14/02/2023
o Poêle ou insert bois	14/02/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	14/02/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/02/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC
BATIMENT 8
4, AVENUE DE CHAVAILLES
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.